Nations Unies S/PV.6725



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6725e séance

Mardi 28 février 2012, à 10 h 25
New York

Président :	M. Menan	(Togo)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Wittig
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

12-24357 (F)





La séance est ouverte à 10 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président : Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Pascoe.

M. Pascoe (*parle en anglais*) : Je vais commencer aujourd'hui par la situation en Syrie, qui se détériore rapidement. Le Gouvernement syrien n'a manifestement pas honoré la responsabilité qui lui incombe de protéger son peuple. Au contraire, il soumet les habitants de plusieurs villes à des bombardements aveugles en recourant à des tirs de chars et de roquettes, tuant son propre peuple d'une manière qui rappelle le massacre de Hama perpétré par le Gouvernement syrien en 1982. Malheureusement, la communauté internationale a de son côté failli à son devoir de mettre fin à ce carnage. Les actions mais aussi l'inaction observées à ce jour semblent conforter le régime dans son idée qu'il peut continuer, en toute impunité, de massacrer sans scrupules sa propre population civile.

L'emploi disproportionné de la force par les autorités et l'agression militaire qu'elles mènent contre la population civile ont poussé les forces d'opposition majoritairement pacifiques à entrer dans une résistance armée, même si à ce jour, la puissance de feu de l'opposition paraît insignifiante face aux armes lourdes utilisées par l'armée syrienne. Des extrémistes ont par ailleurs profité de la situation pour mener des activités terroristes, en particulier à Damas et Alep. Bien que nous ne puissions donner une estimation exacte du nombre de victimes, des informations crédibles font état d'un bilan journalier dépassant souvent la centaine de morts parmi les civils, dont un grand nombre de femmes et d'enfants. Le nombre total de personnes tuées à ce jour est très certainement bien supérieur à 7 500.

Les déplacements de civils à l'intérieur et hors de la Syrie se poursuivent. Quelque 25 000 réfugiés sont maintenant enregistrés auprès du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés dans les pays voisins. Le nombre de personnes déplacées est estimé entre 100 000 et 200 000. Les conséquences humanitaires de la violence sont devenues très graves. Dans les villes où ont lieu des combats ininterrompus, notamment Homs, Hama et Deraa, l'eau et l'électricité ont été coupées. L'accès aux soins médicaux et aux denrées alimentaires de base ainsi que le carburant y font aussi cruellement défaut.

Le 26 février, les forces de sécurité du Gouvernement ont bombardé sans merci les quartiers résidentiels de Homs. Nous entrons maintenant dans la quatrième semaine de la terrible attaque lancée contre plusieurs grands quartiers de cette ville. La situation pour la population prise au piège dans ces quartiers est de plus en plus difficile. Selon des organisations de défense des droits de l'homme, les forces gouvernementales empêchent plus de 5 000 civils de partir. Le 21 février, une journaliste américaine, Marie Colvin, et un photographe français, Rémi Ochlik, ont fait partie des victimes tombées à Homs. Comme l'a déclaré le Secrétaire général, leur mort nous éclaire un peu plus sur les horreurs infligées chaque jour à la population syrienne.

Le 12 février, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et le Croissant-Rouge syrien ont pu acheminer une aide humanitaire de première nécessité à Homs. Le 24 février, plusieurs femmes et enfants blessés ont été évacués par le CICR du quartier de Bab Amr. Le CICR et le Croissant-Rouge syrien sont également parvenus, hier, à livrer des vivres et d'autres fournitures à 12 000 personnes à Hama.

Malheureusement, les appels répétés du CICR demandant que soit observée une trêve humanitaire quotidienne pour permettre l'acheminement de l'aide d'urgence sont restés sans suite. L'ONU appuie pleinement cette initiative du CICR, qui permettrait d'évacuer et de soigner les blessés, mais aussi de distribuer des fournitures essentielles. Le Secrétaire général a demandé à la Coordonnatrice des secours d'urgence, Valerie Amos, de se rendre en Syrie pour négocier un accès humanitaire et évaluer les besoins. Elle se trouve actuellement dans la région et se tient prête à se rendre à Damas dès qu'elle aura reçu l'autorisation de pénétrer dans le pays.

Dans un rapport (A/HRC/19/69) publié le 22 février, la Commission d'enquête internationale indépendante sur les violences commises en Syrie conclut que les forces gouvernementales syriennes ont commis des violations généralisées, systématiques et flagrantes des droits de l'homme qui constituent des crimes contre l'humanité, et ce, visiblement au su des plus hautes autorités de l'État et avec leur consentement. Je recommande à tous les membres du Conseil la lecture de ce rapport. Il n'est pas facile à lire, mais il est très éclairant pour ce qui est de nos responsabilités. Le Conseil des droits de l'homme a tenu un débat sur la question aujourd'hui à Genève.

La Ligue des États arabes a adopté un ensemble de décisions importantes demandant aux autorités syriennes de mettre fin à ce massacre. Le 31 janvier, le Secrétaire général de la Ligue des États arabes et le Président du Comité ministériel de la Ligue ont demandé au Conseil de sécurité d'appuyer leurs efforts pour mettre fin à la violence et trouver une solution politique. Le 16 février, l'Assemblée générale a adopté une résolution inédite (résolution 66/253) pour soutenir l'action de la Ligue des États arabes. Comme les membres du Conseil le savent, cette résolution prie le Secrétaire général et tous les organes compétents de l'ONU d'apporter leur concours aux efforts de la Ligue des États arabes par des missions de bons offices, y compris en nommant un envoyé spécial.

À l'issue de consultations intensives, le Secrétaire général de l'ONU et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes ont annoncé le 23 février la nomination de Kofi Annan, ancien Secrétaire général de l'ONU, comme Envoyé spécial conjoint ONU-Ligue des États arabes pour la crise syrienne. Il s'efforcera de mettre fin à la violence et aux violations des droits de l'homme et de promouvoir un règlement pacifique de la crise syrienne. M. Annan arrivera demain à New York pour s'entretenir avec le Secrétaire général. J'espère qu'il pourra s'entretenir avec les membres du Conseil pour entendre leurs suggestions sur les mesures à prendre pour mettre un terme à cette terrible situation.

Le 24 février, le Gouvernement tunisien a accueilli une réunion des amis du peuple syrien. La conférence a réuni des représentants de plus de 65 pays et organisations. Elle a mis en évidence le large appui dont bénéficie le peuple syrien de la part de la communauté internationale et a appelé le Gouvernement syrien à mettre un terme aux attaques contre les civils et à autoriser immédiatement l'accès aux biens de première nécessité et aux services indispensables. Le message à envoyer aux autorités syriennes doit être clair : il faut que le sang cesse de couler en Syrie. La conférence a condamné l'usage excessif de la force par le Gouvernement syrien et a exigé le retrait du matériel militaire lourd des zones urbaines pour permettre un transfert pacifique du pouvoir.

Dans son message à la conférence, le Secrétaire général a souligné la nécessité de trouver une solution politique et la responsabilité de tous les membres de la communauté internationale de contribuer à mettre un terme à la violence. Le Secrétaire général a de nouveau appelé le Gouvernement syrien à cesser de tuer sa propre population. Au contraire, il doit s'acquitter de son devoir de la protéger. S'il ne le fait pas, il ne laisse à la communauté internationale d'autre choix que d'agir.

Je voudrais à présent parler brièvement du transfert pacifique du pouvoir au Yémen. Le Conseiller spécial, M. Jamal Benomar, fera un exposé détaillé au Conseil à son retour, mais je voudrais indiquer que l'accord signé à Riyad le 23 novembre 2011 prévoit une feuille de route détaillée pour une transition politique basée sur un accord de partage du pouvoir entre l'ancien parti au pouvoir et une coalition des partis d'opposition. Cela n'aurait pas été possible si les membres du Conseil n'avaient pas adopté une position commune et sans l'étroite coopération que M. Benomar a entretenue sur le terrain avec le Conseil de coopération du Golfe et les autres parties prenantes.

La mise en œuvre de cet accord est sur la bonne voie. L'élection présidentielle, avec en lice un candidat choisi par consensus, a eu lieu le 21 février. Le 25 février, l'ancien Vice-Président, M. Abd Rabbo Mansour Hadi, a prêté serment en tant que nouveau Président du Yémen. Le Secrétaire général l'a appelé pour lui présenter ses félicitations. La prochaine étape sera la tenue d'une conférence de dialogue national, suivie d'un processus de rédaction de la constitution, qui débouchera sur des élections générales dans deux ans. La transition au Yémen demeure délicate et exigera des efforts de facilitation constants. Le Conseiller spécial, M. Benomar, restera en contact étroit avec toutes les parties.

Je voudrais à présent parler du processus de paix au Moyen-Orient. Le 8 février, le Secrétaire général a fait un exposé au Conseil au sujet de son voyage en Israël et dans le territoire palestinien occupé et de ses

efforts pour encourager les parties à poursuivre les pourparlers qui ont commencé le 3 janvier à Amman. Malheureusement, ces pourparlers sont dans l'impasse. Depuis la dernière réunion des négociateurs le 25 janvier, le Président Abbas mène des consultations au niveau interne et avec la Ligue arabe. À l'heure actuelle, les chances de reprise des négociations bilatérales directes demeurent minces.

Au cours de la réunion du Comité de suivi de l'Initiative de paix arabe du 12 février et de la réunion du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) du 20 février, les Palestiniens ont réitéré leur position selon laquelle les pourparlers directs ne devraient pas reprendre tant que toutes les activités de peuplement n'auront pas cessé. Israël s'est engagé à mettre en œuvre une solution des deux États fondée sur les frontières de 1967 et à libérer les prisonniers palestiniens détenus dans les prisons israéliennes. Cela étant, le Premier Ministre Nétanyahou continue d'affirmer qu'Israël souhaite poursuivre les pourparlers, mais sans conditions préalables.

Nous pensons que le cadre défini par le Quatuor dans sa déclaration du 23 septembre 2011, dans le but de parvenir à un accord avant la fin de l'année, demeure valable. Les envoyés du Quatuor évaluent régulièrement l'évolution de la situation et restent en contact avec les parties. J'espère que dans les jours à venir, les parties se concentreront de nouveau sur les propositions à faire sur les questions liées au territoire et à la sécurité. À cet égard, le Secrétaire général appuie pleinement les efforts lancés par le Roi Abdullah II Bin Al Hussein, de la Jordanie. Il faut que la situation s'améliore également sur le terrain pour appuyer ces efforts.

Un autre fait nouveau important est que le Président Mahmoud Abbas et Masha, le Chef du Hamas, se sont mis d'accord pour former un gouvernement de transition de technocrates dont le Premier Ministre sera Abbas. Le Président Abbas a souligné que son gouvernement se conformerait à son programme politique et à tous les engagements antérieurs de l'OLP. Cependant, jusqu'à présent, aucun résultat concret n'a été obtenu en raison de l'opposition que suscite cet accord au sein du Hamas à Gaza. Aucune date n'a été fixée pour les élections, et les autorités de facto n'ont pas encore autorisé l'inscription sur les listes électorales à Gaza.

Comme le Secrétaire général l'a indiqué à maintes reprises, l'ONU appuie l'unité palestinienne dans le cadre des engagements pris par l'OLP, des principes du Quatuor et de l'Initiative de paix arabe. La réconciliation sur cette base et les pourparlers de paix israélo-palestiniens ne devraient pas être incompatibles.

La situation sur le terrain à Gaza et en Cisjordanie demeure dangereuse et intenable. L'expansion de colonies de peuplement a été autorisée dans plusieurs localités en Cisjordanie, y compris deux implantations sauvages et la colonie de Silo située à l'intérieur du territoire palestinien occupé. De telles mesures ne font que nous éloigner davantage de l'objectif de la solution des deux États et constituent une violation des obligations contractées par Israël au titre de la Feuille de route. En outre, le 13 février, la municipalité de Jérusalem a autorisé la construction d'un nouveau centre archéologique des visiteurs dans le quartier de Silwan à Jérusalem-Est, et la police israélienne a démoli une structure qui abritait un centre culturel palestinien.

Des actes de violence commis par les colons à l'encontre des Palestiniens et leurs biens, ainsi que des actes de violence commis par les Palestiniens à l'encontre des colons, se sont poursuivis en Cisjordanie. À la suite des démolitions de maisons appartenant à des Palestiniens, 138 personnes, dont plus de la moitié sont des enfants, se sont retrouvées sans abri à Jérusalem-Est et dans la zone C. Nous avons demandé que ces démolitions cessent et que des régimes d'urbanisation et d'occupation des sols plus équitables soient mis en place pour répondre aux besoins de la population palestinienne en pleine croissance.

Le 10 février, pour la première fois en 15 ans, les forces de sécurité palestiniennes ont assumé la responsabilité du maintien de l'ordre dans la zone H2 à Hébron, sous contrôle israélien. Parallèlement, les Forces de défense israéliennes (FDI) ont mené 463 opérations en Cisjordanie. Au total, 251 Palestiniens, dont 11 enfants, ont été blessés en Cisjordanie par les FDI, et 358 autres ont été arrêtés. Douze soldats des FDI ont été blessés par les Palestiniens.

Au cours de la période à l'examen, il y a eu également un regain de tensions et de violence entre les Palestiniens et les FDI autour des lieux saints. Des heurts ont éclaté entre la police israélienne et les Palestiniens sur l'esplanade du Mont du Temple/de Haram al-Charif les 19 et 24 février. Le 25 février, il y

a eu de nouveaux affrontements à Al-Ram, à l'occasion des funérailles d'un résident palestinien qui avait été abattu la veille par un soldat des FDI, auxquelles ont participé des milliers de Palestiniens. De nombreux Palestiniens et un policier israélien ont été blessés dans cette série d'incidents.

En outre, le 24 février, des Palestiniens ont jeté des pierres sur le Tombeau de Rachel, un site saint juif en Cisjordanie. Le 20 février, pour la troisième fois au cours de ce mois, des graffiti ont été inscrits sur une église à Jérusalem, dont certains faisaient référence à l'implication des colons. J'appelle toutes les parties à préserver la paix et le caractère sacré des sites religieux. Nous rappelons également aux deux parties que les discours haineux sont inacceptables, quels qu'en soient les auteurs.

Le 21 février, à la suite d'un accord conclu avec les autorités israéliennes sur sa mise en liberté, Khader Adnan, un détenu administratif palestinien ayant des liens avec le jihad islamique a mis fin à sa grève de la faim de 66 jours. La détention administrative de 300 autres Palestiniens demeure une source de préoccupation. À notre avis, les détentions administratives doivent être des mesures exceptionnelles. Ces détenus doivent être inculpés et jugés avec toutes les garanties judiciaires nécessaires ou remis en liberté dans les plus brefs délais.

Au cours du mois écoulé, 61 roquettes et un obus de mortier ont été tirés depuis Gaza et ont atteint Israël sans faire de victimes ni de dégâts. Ce chiffre est très élevé par rapport au mois dernier et indique que le risque d'une escalade de la violence subsiste. Les FDI ont effectué une incursion et 28 frappes aériennes à Gaza, tuant quatre civils palestiniens et en blessant 20 autres. Nous condamnons une fois de plus les tirs aveugles à la roquette depuis Gaza en direction d'Israël. Nous exhortons également Israël à faire preuve de la plus grande retenue. Toutes les parties doivent honorer pleinement leurs obligations relatives à la protection des civils.

Le 11 février, les forces de sécurité égyptiennes opérant dans la péninsule du Sinaï ont annoncé la saisie de plusieurs missiles antiaériens, ainsi que des explosifs, qui étaient prêts à être transférés dans la bande de Gaza. Nous saluons ces mesures et appelons les autres pays à intensifier leurs efforts pour empêcher le trafic d'armes vers Gaza, conformément à la résolution 1860 (2009).

Les 21 et 23 février, des soldats des FDI ont identifié et retiré des engins explosifs plantés à la frontière israélo-égyptienne. Le 28 février, les FDI ont riposté aux tirs de contrebandiers soupçonnés de tenter de s'infiltrer en Israël depuis l'Égypte, et tuant l'un d'entre eux. Nous n'avons cessé de répéter que les transferts d'armes vers Gaza doivent cesser.

Gaza a subi de grosses coupures d'électricité aux alentours du 14 février, ce qui a eu de graves répercussions sur la santé, l'éducation, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, et mis en lumière le fait que les arrangements socioéconomiques actuels à Gaza ne sont pas viables.

Le régime de bouclage doit être levé dans le cadre de la résolution 1860 (2009). Dans ce contexte, les discussions se poursuivent avec Israël en vue de libéraliser l'importation de matériaux de construction et de faciliter les exportations. À la suite de la visite du Secrétaire général, nous attendons l'approbation de projets urgents des Nations Unies, dont trois importants projets immobiliers de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Par ailleurs, le 13 février, une attaque contre un véhicule diplomatique israélien en Inde a fait un blessé, tandis qu'une attaque similaire a été repoussée en Géorgie et qu'une autre tentative a été découverte en Thaïlande. Le Secrétaire général a condamné ces attaques.

Comme l'a noté le Secrétaire général, ce qui est important aujourd'hui pour les deux parties, c'est de négocier sérieusement les questions de fond. Nous craignons que les pourparlers ne soient dans l'impasse. Nous continuons d'espérer que les deux dirigeants comprendront qu'ils doivent passer outre à cette impasse politique, rétablir la confiance et relancer le processus dans le cadre proposé par le Quatuor et ce, dans l'optique d'une solution négociée d'ici à la fin de l'année. Le temps presse pour les deux parties.

Enfin, je voudrais passer au Liban. Le 23 février, le Secrétaire général a prorogé le mandat du Tribunal spécial pour le Liban pour une période de trois ans prenant effet le 1er mars. Plus tôt ce mois-ci, la Chambre de première instance du Tribunal spécial a décrété que quatre personnes accusées de l'assassinat de l'ancien Premier Ministre Rafiq Hariri seraient jugées par contumace.

La crise syrienne reste une source de tension au Liban. Le 10 février, des combats ont opposé les communautés alaouites et sunnites de la ville de Tripoli, dans le nord, lors de manifestations relatives à la situation

en Syrie. Trois personnes ont été tuées et plus de 20 autres blessées, dont des membres des Forces armées libanaises. L'ordre a été rétabli le lendemain après l'intervention de l'armée et des parlementaires locaux.

La situation le long de la frontière du Liban avec la Syrie reste également préoccupante. L'ONU continue de surveiller l'afflux de réfugiés syriens dans le nord du Liban. Nous continuons de coordonner étroitement notre action avec le Gouvernement pour ce qui est de l'assistance fournie aux 6 900 réfugiés enregistrés à ce jour, ainsi que pour ce qui est de leur protection et de la détermination de leur statut.

La situation dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) est restée globalement calme. La FINUL a observé les violations aériennes continues des FDI, à des niveaux quelque peu réduits cependant.

Le Président : Je remercie M. Pascoe.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 45.